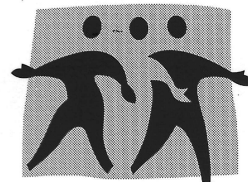




**Syndicat
interprofessionnel
de travailleuses
et travailleurs**

16, Chaudronniers - case 3287 - 1211 Genève 3
téléphone : 022 818 03 00 - fax : 022 818 03 99
www.sit-syndicat.ch - e-mail : sit@sit-syndicat.ch

SSP / VPOD



**SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
G E N È V E**

Terreaux- du -Temple 6, 1201 Genève
Tél.: 022 741 50 80, fax: 022 741 50 85,
email: sspge@vtxnet.ch, www.ssp-vpod.ch

Genève, le 15 janvier 2009

AUX EMPLOYE-E-S DE DNATA

Suite à notre assemblée du 7 janvier 2009, votre employeur a été informé de votre refus des augmentations salariales proposées et a saisi la Chambre des Relations Collectives de Travail (CRCT).

Cette instance a convoqué les parties (Dnata et les syndicats) le 20 janvier 2009 pour débiter un processus de conciliation.

La loi prévoit que les parties doivent s'abstenir de toute mesure de lutte durant cette procédure.

Nous devons donc attendre le résultat de la CRCT avant d'organiser toute action du personnel. Une nouvelle assemblée syndicale sera convoquée en fonction des résultats de cette procédure.

Dans cette attente, recevez nos cordiales salutations.